



Communiqué de presse

Magnisense lève avec succès 5,5 M€ pour mieux diagnostiquer les maladies cardiovasculaires

- Entrée au capital de nouveaux actionnaires
- Participation des actionnaires historiques à la levée de fonds
 - Renforcement du Conseil d'Administration

Paris, le 24 novembre 2015 – Magnisense, société qui développe des tests de diagnostic d'urgence pour les maladies cardio-vasculaires à partir de sa technologie de rupture propriétaire, annonce avoir réalisé avec succès un tour de financement d'un montant de 5,5 millions d'Euros pour préparer le lancement de ses produits sur le marché européen.

Magnisense renforce son capital

De nouveaux actionnaires entrent au capital de la société à hauteur de 4.5 M€, dont majoritairement la société MINV. Les actionnaires historiques participent également à cette levée, notamment les sociétés PROVESTIS et CONCORDE CAPITAL.

Magnisense étoffe son Conseil d'Administration

A cette occasion, le Conseil d'Administration renforce son expertise industrielle dans le domaine de la santé. Trois nouveaux administrateurs sont accueillis : **M. Robert Taub** (entrepreneur reconnu dans le domaine des biotechnologies et représentant la société Minv), **M. Jean-Pierre Dubuc** (dirigeant dans l'industrie pharmaceutique), et **Mme Lyse Santoro** (Directeur Général de Magnisense). Ils siègeront aux côtés de **M. Jean-Patrick Voisin** (Président de Magnisense, représentant la société Concorde Capital), **M. Daniel Bernard** (capitaine d'industrie, représentant la société Provestis), et **M. Petr Nikitin** (inventeur de la technologie).

Magnisense, le diagnostic d'urgence des maladies cardio-vasculaires

Avec cette augmentation de capital, Magnisense se dote de moyens financiers et de compétences supplémentaires pour préparer le lancement sur le marché européen, de ses tests de diagnostic sanguins, quantitatifs, portables, robustes et économiques permettant de réaliser un diagnostic de l'infarctus du myocarde en 15 minutes au lieu de plusieurs heures selon le parcours de soin actuel à l'hôpital. Ces tests permettront de sauver des vies, d'améliorer la prise en charge thérapeutique des personnes faisant un infarctus du myocarde, de réduire les hospitalisations de longue durée, les séquelles et les dépendances à vie. Ils permettront également de réduire les coûts directs et indirects de santé publique associés à ces pathologies. Ils apporteront une solution adaptée au besoin médical existant et aux enjeux de santé publique importants associés.

« Nous sommes ravis d'accueillir Messieurs Robert Taub et Jean-Pierre Dubuc au Conseil d'Administration de Magnisense. Leur expérience industrielle reconnue dans le secteur de la santé, ainsi que leur engagement à nos côtés sont des atouts majeurs pour le lancement de nos produits en Europe. Ils ont su reconnaître le potentiel de notre technologie, l'adéquation de notre produit avec les besoins du marché, la qualité de nos équipes et la pertinence de notre vision stratégique. Avec cette augmentation de capital réalisée, nous accélérons l'enregistrement, l'industrialisation et la préparation au marché de nos produits, tout en renforçant nos partenariats avec les hôpitaux », souligne Lyse Santoro, Directeur Général de Magnisense.

A propos de Magnisense : Magnisense est une société privée qui conçoit, développe et enregistre pour commercialisation des tests de diagnostic d'urgence des maladies cardio-vasculaires, et notamment de l'infarctus du myocarde. Ces tests propriétaires sont basés sur l'utilisation de sa technologie MIAtek® brevetée à l'international, qui utilise des nanomatériaux magnétiques. Les tests répondent en tout point aux attentes des urgentistes et cardiologues hospitaliers en permettant de réaliser des dosages quantitatifs et sensibles de marqueurs cardiaques, directement en sang total, en 15 minutes, de façon robuste, portable et décentralisée, à un prix compétitif. La technologie MIAtek®, véritable rupture technologique fondée sur l'utilisation de nanoparticules magnétiques, est protégée par cinq familles de brevets délivrés en Europe et aux Etats-Unis. La société a été fondée par l'inventeur de la technologie et un groupe de « business angels » dont les principaux sont Daniel Bernard et Jean-Patrick Voisin. Son siège social est à Paris et son laboratoire de R&D « Le Campus » est implanté au cœur de Lyon biopôle. L'ambition de Magnisense est de devenir l'un des acteurs majeurs du diagnostic d'urgence cardiaque en commercialisant des tests compétitifs qui répondent aux enjeux de santé publique et économiques. Pour plus d'informations : www.magnisense.com

A propos des maladies cardio-vasculaires : Les maladies cardio-vasculaires sont la première cause de mortalité dans le monde avec 17 millions de décès par an. Ce nombre devrait atteindre 24 millions d'ici 2030 avec le vieillissement de la population. Face à l'augmentation importante des accidents cardio-vasculaires et aux coûts directs et indirects associés, il existe un besoin médical pour réaliser des tests d'urgence rapides, robustes, portables et économiques.

Contact presse :

Magnisense : info@magnisense.com – 01 45 62 80 00

Alize RP :

Caroline Carmagnol caroline@alizerp.com – 01 44 54 36 66

Florence Portejoie, fportejoie@alizerp.com – 01 44 54 36 64